

SCHEMA ORGANISATIONNEL DU PLAN DE GESTION DES DECHETS (S.O.G.E.D)

Cadre Type

ENTREPRISE :

ADRESSE :

Référence du Marché :

Date :

P R E A M B U L E

Les pages ci-après présentent un exemple de cadre du SOGED.

Le S.O.G.E.D. est un document à compléter par les entreprises et à joindre dans la seconde enveloppe de l'offre.

La production de ce document complété est une exigence spécifiée dans le règlement de consultation.

La non-production de ce document entraîne le rejet de l'offre.

Le S.O.G.E.D. éventuellement adapté et précisé après mise au point de marché sera contractualisé.

Ces réponses, indispensables au choix du mieux-disant, seront examinées de manière rigoureuse pour l'application du critère de jugement « Valeur Environnementale » prévue par l'article 4 du Règlement de Consultation.

Le S.O.G.E.D. doit être adapté au chantier relatif à ce Dossier de Consultation des Entreprises.

1. CORRESPONDANT DECHET

L'entreprise précise si elle a un correspondant « Déchets » et son niveau de compétences.

2. GESTION DES DÉCHETS PAR NATURE

C'est une note descriptive sur la nature et les quantités des matériaux présents sur le chantier et rencontrés lors des travaux, qu'ils soient destinés à être évacués ou réutilisés sur place.

Elle décrit l'ensemble des matériaux présents sur le site et qui seront rencontrés sur le chantier lors des travaux, suivant la classification ci-après dans le respect de l'article 7 fascicule 4 du CCTP :

- produit issu des coupes d'arbres ;
- produit issu du débroussaillage et de l'élagage ;
- souche ;

- espèces envahissantes : renouée du japon, robinier faux accacia plantes invasives

- terre végétale
- déblais

- matériaux inertes (clôtures, ouvrage béton ou maçonné etc..)
- matériaux issu du démontage des pistes de chantier
- matériaux avec liants hydrauliques
- matériaux avec liants hydrocarbonés
- déchets dangereux

Pour chaque nature de déchets, l'entreprise expliquera ses actions pour :

- Traiter et gérer les déchets dans l'emprise chantier (stockage déchet, Broyage évacuation)
- Valoriser les déchets ;
- limiter les déchets ;
- identifier les unités de traitements ou de valorisation des déchets
- vérifier la traçabilité de cette gestion des déchets (bordereau de suivi de déchet)
- maintenir la propreté du chantier et de ses alentours.

3. ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE

La direction de l'entreprise s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des prestations du marché et des exigences décrites dans les pièces écrites de la consultation.

Déclaration de la direction :

Je soussigné : _____

agissant en qualité de : _____

Déclare m'engager, si je deviens titulaire du marché :

- le plan d'actions pour l'environnement et l'organisation de la gestion et de l'élimination des déchets ainsi mis en œuvre s'appliqueront à l'ensemble des prestations du marché, y compris celles réalisées par les cotraitants, fournisseurs ou locatiers.

Fait à _____ le ____ / ____ / _____

Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé ».

NB :

Une attention particulière sera portée sur le respect, par le candidat, de la structure de SOGED proposée ci-dessus ainsi que sur la clarté des informations y figurant.